
GUIDE DE L'ENQUÊTE – INTERNATIONAL BUSINESS REGISTERS SURVEY 2016

INTRODUCTION

Merci de participer à l'enquête internationale sur les registres du commerce (International Business Registers Survey). Le présent guide vise à répondre aux questions que vous pourriez vous poser en répondant à l'enquête pour le compte de votre administration. L'objectif de l'enquête est de recueillir des renseignements auprès de registres du commerce afin de leur permettre, au bout du compte, de comparer entre eux leurs procédures et leur rendement. L'évaluation comparative est l'une des meilleures façons de tirer des enseignements précieux sur les moyens d'améliorer les procédures et de surmonter les difficultés rencontrées dans le cadre des activités.

Dans ce contexte, elle permet également de comparer les systèmes juridiques de différents pays, ce qui est particulièrement important, car les systèmes juridiques sont l'assise sur laquelle se fondent tous les registres du commerce. Les résultats de l'enquête pourraient en outre servir à cerner des obstacles ainsi qu'à trouver des moyens de les surmonter ou d'améliorer le rendement.

Les données recueillies serviront de base au rapport international sur les registres du commerce de 2017 (*2017 International Business Registers Report*). Le rapport de l'an dernier se trouve sur le site Web de chacun de nos organismes partenaires, soit l'[ASORLAC](#) (association des registres de l'Amérique latine et des Caraïbes), le [CRF](#) (forum des registres du commerce), l'[ECRF](#) (forum des registres européens du commerce) et l'[IACA](#) (association internationale des administrateurs commerciaux).

AVANT DE COMMENCER

Vous ou un de vos collègues avez reçu un lien vers l'enquête. Ce lien est individualisé et ne peut être utilisé que par vous et votre registre du commerce. Vous ne pouvez pas le transmettre à un autre utilisateur dans une autre administration ni utiliser un lien fourni par un autre registre du commerce, car vous interférez avec les données soumises par l'autre administration. Veuillez utiliser le lien que vous ou un collègue de votre administration avez directement reçu de l'adresse bolagsverket@sr.artologik.net.

La version PDF de l'enquête est également à votre disposition à titre d'information. Vous pourriez l'utiliser pour communiquer les questions à des collègues ou pour recueillir les données nécessaires avant de les soumettre à l'aide de l'outil en ligne.

INSTRUCTIONS

L'enquête est répartie en plusieurs sections. Certaines questions dans ces sections dépendront des réponses que vous aurez fournies à des questions précédentes. Par exemple, si vous répondez que vous ne recevez pas de dépôts de comptes annuels, vous ne devez pas répondre aux questions portant sur le dépôt de comptes annuels.

Veillez choisir une seule réponse, sauf s'il est précisé que vous pouvez en choisir plusieurs ou toutes les réponses qui s'appliquent.

Enregistrez régulièrement vos réponses en cliquant sur **SAVE** au bas du questionnaire. Vous pouvez enregistrer vos réponses en tout temps, mais vous devez le faire avant de fermer l'outil de l'enquête ou de quitter votre navigateur. Si vous fermez l'outil de l'enquête ou votre navigateur avant d'enregistrer vos réponses, les données non enregistrées seront perdues.

DEVISE

Certaines questions de l'enquête demandent de fournir une réponse sous forme monétaire. Veuillez répondre à ces questions dans votre devise ainsi qu'en euros pour faciliter les comparaisons. Il existe en ligne de nombreux outils qui vous aideront à convertir votre devise. Consultez, par exemple, [Oanda](#), [XE](#) et [Reuters](#).

VOUS AVEZ TERMINÉ?

Après avoir répondu à toutes les questions de l'enquête – ou à toutes celles auxquelles vous pouvez répondre – et les avoir enregistrées, cliquez sur **SUBMIT** au bas du questionnaire.

DÉFINITIONS

Tous les termes suivis d'un astérisque (*) sont définis dans le présent guide. Veuillez consulter ces définitions.

Advanced electronic signature (signature électronique avancée) – une signature électronique qui satisfait aux exigences suivantes :

- a) être liée uniquement au signataire;
- b) permettre d'identifier le signataire;
- c) être créée par des moyens que le signataire puisse garder sous son contrôle exclusif;
- d) être liée aux données auxquelles elle se rapporte de telle sorte que toute modification ultérieure des données soit détectable.

Annual accounts (comptes annuels) – des informations financières déposées chaque année.

Annual return (déclaration annuelle) – un document soumis annuellement et renfermant des informations générales sur une compagnie, notamment sur ses administrateurs, l'adresse de son siège social, etc. Cette déclaration est parfois appelée *annual report* (rapport annuel).

Branch (succursale) – une entreprise dépendant d'une entité constituée en personne morale, qui exerce ses activités dans un lieu distinct du siège. La succursale ne possède pas une personnalité juridique distincte de l'entité constituée en personne morale (c.-à-d. qu'elle n'est pas une filiale). La succursale peut être locale ou étrangère.

Company (compagnie) – une entité constituée en personne morale. Ce terme est utilisé de manière interchangeable avec le terme *corporation* (société). La compagnie peut être à capital ouvert ou à capital fermé. Ce terme exclut la société à responsabilité limitée non constituée en personne morale.

Compulsory termination (dissolution obligatoire) – sur l'initiative du registre du commerce ou d'une administration.

Corporation (société) – une entité constituée en personne morale. Ce terme est utilisé de manière interchangeable avec le terme *company* (compagnie). La société peut être à capital ouvert ou à capital fermé. Ce terme exclut la société à responsabilité limitée non constituée en personne morale.

Cost covering principle (principe de couverture des coûts) – le principe selon lequel les frais facturés doivent correspondre exactement aux coûts encourus pour la prestation d'un service. Il découle de son application que les recettes ne sont pas supérieures aux coûts.

Deposit service account (compte de dépôt de service) – il s'agit d'un service où des déclarants professionnels conservent un compte auprès de l'administration et utilisent les fonds versés au compte pour procéder à des transactions au nom d'entités commerciales.

Direct debit (prélèvement automatique) – une transaction financière où le registre du commerce est autorisé à retirer des fonds du compte bancaire d'une personne.

Domestic branch (succursale locale) – une succursale qui exerce ses activités ailleurs sur le territoire de l'administration où son siège a été constitué en personne morale.

Electronic certificate (certificat électronique) – une attestation électronique qui lie des données afférentes à la vérification de signature à une personne et confirme l'identité de cette personne.

Electronic checks (chèque électronique) – un virement de fonds d'un compte chèques à un autre compte chèques effectué par Internet.

Electronic invoice (facture électronique) – un système informatique qui produit des factures électroniques et les envoie aux clients par Internet.

Electronic signature (signature électronique) – une donnée sous forme électronique qui est jointe ou liée logiquement à d'autres données électroniques et qui sert de méthode d'authentification. Ce terme exclut la signature manuscrite numérisée.

Entity (entité) – toute structure d'entreprise, y compris société à responsabilité limitée, société en nom collectif ou entrepreneur individuel.

Financial cybermediary (cybermédiaire financier) – une entreprise sur Internet, comme PayPal, qui facilite un paiement en ligne entre deux personnes, généralement par carte de crédit.

Foreign branch (succursale étrangère) – une succursale qui exerce ses activités en dehors du pays où son siège a été constitué en personne morale.

General partnership (société en nom collectif) – une relation établie entre deux ou plusieurs personnes qui exploitent une entreprise en commun en vue de réaliser un bénéfice. Dans une société en nom collectif, la responsabilité de chacun des associés n'est pas limitée. Il existe d'autres types de sociétés de personnes dans lesquels la responsabilité de chacun des associés est assujettie à certaines limites, mais ceux-ci dépassent le cadre de l'enquête.

Limited Liability Company (LLC) (société à responsabilité limitée) – une entité non constituée en personne morale. La société à responsabilité limitée est une entité hybride présentant des caractéristiques de la société et de l'entreprise individuelle (ou de la société en nom collectif, selon le nombre de propriétaires). La principale caractéristique qu'ont en commun la société à responsabilité limitée et la société est la responsabilité limitée de chacun des propriétaires (les membres). La principale caractéristique qu'ont en commun la société à responsabilité limitée et l'entreprise individuelle ou la société de personnes est la possibilité de transférer l'impôt sur le revenu (la société à responsabilité limitée peut toutefois choisir d'être assujettie à l'impôt au même titre que la société).

Private limited company/corporation (société à capital fermé à responsabilité limitée) – une société soumise à des restrictions en matière de propriété, lesquelles sont définies dans les statuts (c.-à-d. articles de constitution, règlements). Les actionnaires de la société à capital fermé à responsabilité limitée ne peuvent vendre ni céder leurs actions au grand public.

Prospectus (*prospectus d'émission*) – document légal d'information qui fournit des détails concernant une société, notamment ses activités commerciales et ses projets à venir, et ses titres ou autres instruments offerts en vente au grand public.

Public limited company/corporation (société à capital ouvert à responsabilité limitée) – une société autorisée à vendre ou à céder ses actions au grand public.

Registered name – (nom déposé ou enregistré) – s'entend du nom d'une entité qui est inscrit au registre du commerce.

Security interest register (registre de sûretés) – un registre permettant l'enregistrement d'une sûreté sur un bien personnel ou l'enregistrement d'un avis s'y rapportant. Ce registre est parfois appelé *personal property registry*, *personal property security registry* ou *secured transactions registry*.

Sole trader (entrepreneur individuel) – une entreprise exploitée par une personne physique qui en est le propriétaire unique. L'entrepreneur individuel n'est pas constitué en personne morale et sa responsabilité personnelle n'est pas limitée. Il est parfois désigné sous le nom de *sole proprietor*.

Two-factor authentication (authentification à deux facteurs) – une ouverture de session exigeant une deuxième couche de sécurité, comme de l'information supplémentaire (p. ex. un secret partagé) ou un dispositif matériel (p. ex. carte bancaire, clé), en plus du mot de passe.

Voluntary termination (dissolution volontaire) – sur l'initiative de l'entité elle-même.

ÉCHÉANCIER

L'enquête a été publiée le **10 février 2017**. Les réponses doivent porter sur l'année civile 2016, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016. La date limite pour soumettre vos réponses à l'enquête est le **30 juin 2017**. Les réponses des participants seront analysées en vue de la préparation du *2016 International Business Registers Report*. Il est important de respecter la date limite afin qu'il reste un temps suffisant pour l'analyse, la préparation et la publication du rapport en vue de sa présentation aux congrès annuels des organismes commanditaires.

REMARQUE

N'oubliez pas de cliquer sur SUBMIT au bas du questionnaire.

DES QUESTIONS?

N'hésitez pas à communiquer avec l'un des membres du groupe de travail responsable de l'enquête :

Annika Bränström – Suède

Magdalena Norlin Schönfeldt – Suède

Hayley Clarke – Nouvelle-Écosse, Canada

Kasper Sengeløv – Danemark

Monica Grahn – Suède

Stacey Jo Smith – Royaume-Uni

Jens Grobelny – Allemagne

Snežana Tošić – République de Serbie

Celia Johnston – Allemagne

Marissa Soto-Ortiz – États-Unis d'Amérique

Latha Kunjappa – Singapour

Pour toute question de nature administrative, veuillez vous adresser à Monica Grahn à l'adresse monica.grahn@bolagsverket.se. Pour les questions de nature technique, veuillez vous adresser à Christer Thorsson à l'adresse christer.thorsson@bolagsverket.se.

Merci de votre participation!